



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale  
Duhamel (Québec) J0V 1G0

## AVIS PUBLIC

### PRENEZ NOTE QUE

Lors de la séance régulière du lundi 4 août 2025, 18 h 30, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **DOSSIER NO. 1**

##### **Lot 6 164 885, route 321**

La dérogation demandée vise à régulariser la largeur insuffisante du lot 6 164 885, qui sert de chemin d'accès au lot 6 182 144.

Cette demande contrevient à l'article 39, paragraphe 8, du Règlement sur les permis et certificats (2023-03) qui exige que tout terrain constructible soit desservi par une rue publique ou une rue privée conforme. Le lot 6 182 144 étant enclavé, une dérogation est requise afin d'autoriser l'accès via le lot 6 164 885, dont la largeur ne respecte pas la norme réglementaire. Cette demande s'inscrit dans une démarche de régularisation foncière demandée par la municipalité, dans le cadre d'une entente préalable à la vente du lot 6 164 885. La dérogation est nécessaire pour permettre l'émission d'un permis de construction sur le lot 6 182 144.

#### **DOSSIER NO.2**

##### **Lot 5 257 743 dans la zone 017-V – 4560, chemin du Lac-Gagnon Est**

La dérogation demandée vise à permettre l'ajout d'un abri d'auto en plus d'un garage existant, ce qui excède la superficie maximale autorisée pour un bâtiment accessoire isolé.

Cette demande contrevient à l'article 123, alinéa 2, du Règlement de zonage (2023-04), la superficie d'un bâtiment accessoire isolé ne peut excéder 90 % de celle du bâtiment principal. Dans ce cas, le garage existant atteint déjà ce maximum, et l'ajout projeté entraînerait un dépassement de 46,74 % par rapport à la limite permise.

Toute personne intéressée par ces demandes de dérogations mineures peut se faire entendre lors de cette séance qui se tiendra au Centre communautaire, sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel.

Donné à Duhamel, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025

Monique Dupuis  
Directrice générale adj.

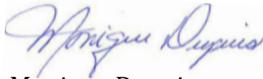
---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Monique Dupuis, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil, ce 22<sup>ème</sup> jour du mois de juillet 2025.

Cet avis a également fait l'objet d'une parution par envoie informatique date du 22 juillet 2025.

Et j'ai signé ce 22 juillet 2025



Monique Dupuis  
Secrétaire trésorière